

Informations

L'enlèvement des déchets doit obligatoirement être commandé 3 jours à l'avance au secrétariat communal au tél.: 23 63 22 -23

Déchets acceptés:

- Bois
- Papiers-Cartons
- Plastiques
- Métaux ferreux et non ferreux
- Mobilier démonté ou cassé
- Matelas
- Revêtements de sol (tapis plain/lino)
- Laine de verre /roche en sacs (max 2 m³)
- Styropor en sacs (max 2 m³)

Déchets non-acceptés:

- Déchets résiduels
- Verre bouteille ou verre plat
- Déchets inertes
- Plâtre et dérivés
- Béton cellulaire
- Déchets verts (gazon, branchages)
- Déchets électriques/électroniques
- Déchets toxiques (contenus et contenants)
- Déchets coupants